L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 AVRIL 1895. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 9 AVRIL 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Geo. G. Friederichs & Co., à la Bourse des Encanteurs, grande vente de propriétés de la succession de Mme Elizabeth McGinty.

L'imbroglio anglo-français.

N'avions-nous pas cent fois raison, quand il y a huit jours à peine, nous disions, ici même, que l'on avait tort de s'alarmer des suites du différend qui venait de surgir entre l'Angleterre et la France, à propos de la région du haut Nil, dont la première de ces deux puissances se prétend la maîtresse absolue, tandis que la seconde lui conteste absolument ce droit.

"Une vilaine affaire que la France s'attire," disaient déjà des amis par trop timorés. Il n'en était rien.

Avec l'Angleterre, qu'on le sache bien, il s'agit de savoir saisir le point juste, de ne jamais s'emballer, mais d'avoir toujours la riposte prête et prompte.

Nous ne cachons pas notre admiration pour la Grande-Bretagne ; elle apporte dans toutes ses entreprises un esprit de suite, une constance, une persévérance que nous voudrions voir partager par d'autres puissances. Malheureusement, la chose nous paraît presqu'impossible. Cet esprit de suite, cette constance, cette persévérance s'expliquent facialement chez les Anglais ; Ils poursuivent perpétuellement un but unique, dont ils ne dévient jamais : l'accroissement constant de leur trafic, l'accaparement de tous les marchés du monde.

Etudiez-les sur toutes les faces, retournez-les dans tous les sens; vous ne trouverez jamais que cela : le commerce, encore le commerce, toujours le commerce.

Il y a quarante ans, ils se faisaient les apôtres du Libre-Echange ; c'était évidemment dans l'intérêt de l'humanité qui était victime d'un odieux protectionnisme.

Plus tard, ils sont devenus abolitionnistes et ennemis de la traite, par haine, sans aucune doute, de cette abominable chose que l'on appelle l'esclavage.

Ici nous les voyons transformés en explorateurs, pour doter le monde de nouvelles terres à féconder, à faire fructifier ; rien de plus louable.

Là, ils apparaissent comme missionnaires pour civiliser les sauvages et leur procurer les bienfaits dè Christianisme. On ne peut pousser plus loin la philanthropie.

Eh bien, suivez de près leurs agissements ; vous verrez qu'au fond de tout cela, il ne s'agit pour eux que d'un placement de marchandises dont ils sont les fabricants ou se font les colporteurs.

On va chercher bien loin la cause de cette persistence des Anglais dans leurs desseins. Elle est tout entière dans l'unité du but qu'ils poursuivent. Certaines gens même se demandent pourquoi ils montrent tant de patriotisme, toutes les fois que l'honneur national se trouve sérieusement engagé. La raison en est bien simple: c'est que ce patriotisme s'incarne invariablement dans un intérêt visible, tangible, à la portée des esprits les plus médiocres, des aspirations les plus communes—dans un intérêt essentiellement mercantile.

Ce n'est pas seulement la France qui, au fin fond de l'Afrique, les rencontre sur son chemin pour lui barrer le passage, c'est l'Allemagne, c'est la Belgique, ce sera bientôt l'Italie. Il en est, du reste, de même en Asie, pour ce qui concerne la Russie, et dans l'Amérique Centrale, pour ce qui concerne les Etats-Unis. Presque chaque peuple a, comme on dit aujourd'hui, "sa sphère d'influence" à part, et il s'en tient là.

Il n'en est pas de même pour l'Angleterre qui s'insinue, se glisse, s'installe partout, et prétend avoir la main sur tout ; de telle sorte qu'il n'est permis à aucune puissance de faire un pas en avant, d'étendre le bras à droite ou à gauche, sans se heurter à la Grande Bretagne qui prétend l'arrêter et limiter son action.

C'est ce qui vaut aujourd'hui à la France l'appui de puissances qui ne lui sont guères sympathiques, telles que la Belgique, l'Allemagne. La raison en est bien bien simple. Toutes les deux se sentent menacées dans leur marche, dans le but légitime qu'elles poursuivent.

Non, il n'y a rien à craindre du côté du haut Nil ; il n'y aura pas de levée de boucliers à ce propos. L'Angleterre peut se mettre à dos une puissance, jamais deux, jamais trois à la fois. D'ailleurs, ses intérêts commerciaux, en Afrique, ne valent pas ceux qu'elle a dans l'Inde et dans l'Extrême-Orient. Elle se gardera bien de négliger ces derniers qui ont, à ses yeux, bien plus d'importance que ceux de la haute vallée du Nil.

L'EX PÈRE HYACINTHE MUSULMAN.

M. Hyacinthe Loyson fait une série de conférences en Algérie pour réconcilier l'Islam avec l'Evangile, le Grand-Turc avec la république de Venise.

Il écrit à ce sujet à l'*Eclair* une lettre qui montre bien les dernières divagations de cet esprit d'autrefois si brillant. La lettre n'en est pas moins curieuse au point de vue historique. En voici les principaux passages:

Bonaparte, qui ne fut pas seulement un grand capitaine, mais quelquefois aussi un prophète, à sa manière, a dit dans sa fameuse proclamation du Caire: "Les Français sont les vrais Musulmans." Nous le deviendrons tout en restant chrétiens ou plutôt en devenant de meilleurs chrétiens que nous ne l'avons été jusqu'ici. Par l'alliance politique de la France avec l'Islam, nous créerons une puissance militaire avec laquelle le monde devra compter ; par l'Alliance religieuse de l'Evangile avec le Coran, nous ferons briller pour les âmes une lumière qu'elles n'ont pas vue encore.

L'illustre émir qui, en combattant les Français, avait appris à les estimer, Abd el-Kader, a écrit ces paroles:

"Si les musulmans et les chrétiens me prêtaient l'oreille, je ferais cesser leur divergence, et ils deviendraient frères à l'extérieur et à l'intérieur ; mais ils ne m'écouteront pas, parce qu'il est préétabli dans la science de Dieu qu'ils ne se réuniront pas dans une même pensée : le Messie seul fera disparaître leur antagonisme lorsqu'il descendra."

Nous attendons, nous aussi, le retour du Messie, mais nous ne savons ni quand ni comment il se fera. Toutefois, l'esprit de Jésus, qui est lumière et amour, peut se répandre dès aujourd'hui dans les cœurs, avec une puissance et une pureté nouvelles, pour accomplir entre des frères longtemps ennemis la réconciliation qui est au-dessus de leurs propres efforts.

Soyons des chrétiens de l'Islam et des musulmans de l'Evangile!

Les Anglais qui opèrent avec leurs procédés insidieux ordinaires dans la région montagneuse et peu connue qui confine à l'Afghanistan, dont ils poursuivent l'annexion, avaient donné au Khan Humra, l'un des petits souverains du pays, jusqu'au 1er avril pour évacuer un territoire que l'on appelle le Tchiral, lequel, avec le Waziristan, fait partie du massif que vise le vice-roi des Indes pour le moment. Mais ce Khan n'a pas voulu attendre ce délai pour infliger aux troupes qui soutenaient l'ultimatum, un échec sensible. Les forces anglaises se composent, paraît-il, de 15,000 hommes. Il n'y a aucun doute à avoir sur le succès final de cette entreprise. Tous les Khans du pays réunis ne peuvent rien contre la puissance britannique ; mais l'expédition sera longue et coûteuse. L'Afghanistan et ses approches ont occasionné déjà à l'Angleterre, depuis 60 ans qu'elle s'y achemine, plus de pertes que l'Inde pendant les deux siècles de lutte que la Compagnie y a soutenue. C'est se donner beaucoup de peine pour avoir un jour une frontière commune avec la Russie, ajoute la *Liberté*.

La Morale d'une Découverte.

Vous aurez appris qu'un savant anglais, M. Ramsay, écrit le *Figaro*, a découvert, dans l'air que nous respirons, un gaz tout à fait nouveau, qui, paraît-il, a bon caractère, puisqu'il s'est déjà laissé cristalliser pour former un minéral également nouveau, la *clévite*. Cela vous est égal, m'objecterez-vous ; et à moi aussi, je vous assure.

Tous les végétaux, tous les animaux, depuis le commencement du monde, ont respiré l'*argon*, c'est le nom du nouveau gaz, et ignoré la *clévite*, sans que leur constitution ni leur intelligence en fussent affaiblies. Mais, en y réfléchissant un peu, la découverte est moins frivole qu'elle n'en a l'air. C'est le cas ou jamais d'employer cette formule simpliste.

Imaginez-vous l'accueil qui aurait été fait à un malheureux candidat au baccalauréat ès sciences qui, interrogé sur la composition de l'atmosphère terrestre, il s'était permis de douter qu'on en connût très exactement la composition.

—Comment, monsieur, vous doutez de la science ! La science seule a les éléments de la certitude absolue, monsieur. Il n'est rien de plus exactement déterminé que la composition de l'atmosphère, depuis les immortels travaux de Priestley, de Lavoisier et de Dumas. L'air est un composé d'oxygène et d'azote, monsieur, avec quelques traces de vapeur d'eau. Rien de plus, rien de moins.

Pourtant, ce qui était *vrai scientifiquement* avant la découverte de M. Ramsay ne l'est plus aujourd'hui. La science change donc parfois de dogmes et les savants de théories. Je ne les en blâme pas, puisqu'en modifiant leur doctrine, ils se rapprochent de la vérité. Mais ces démentis que leur donnent de temps en temps les faits les plus simples devraient les prédisposer à la prudence et surtout à l'indulgence pour les humaines illusions.

M Berthelot qui, précisément, a communiqué, hier, à l'Académie des sciences, la découverte de M. Ramsay, couvrait de sa commisération, dans un article récent, les pauvres rêveurs qui dirigent leurs regards par delà les certitudes scientifiques. Voici que les certitudes d'aujourd'hui ne sont plus celles de demain.

Le parti le plus sûr est la tolérance mutuelle, qui voudrait que la science respectât la foi, puisque la science elle-même a si souvent besoin d'être crue sur parole.

Le Commerce de nos Levées.

Il y a un fait lamentable qu'il est malheureusement impossible de nier, car il frappe les regards de tous ; c'est que le commerce de notre port semble tomber tout à fait en décadence ; le désert s'y fait de plus en plus, tous les jours. Rien de plus naturel. On y accable les navires de frais tels, qu'ils ont peur de monter le fleuve. Leur chargement et le déchargement y coûtent des prix ruineux.

Nous pourrions citer des capitaines qui ne viennent ici qu'à contre cœur et seraient bien aises d'aller faire leurs affaires dans un port moins inhospitalier que le nôtre. On dirait même que les fermiers de nos quais prennent un triste plaisir à entraver les opérations des navires, à gruger les équipages. N'ont-ils pas, il n'y a pas bien longtemps, ordonné aux batiments qui arrivent de faire enlever dans les quarante-huit heures tout leur frêt? On se demande pourquoi ces tracasseries incessantes qui ne sont nullement nécessaires, hélas, puisque nos levées sont presque toujours à moitié vides.

Est-il étonnant que certains trafics dont nous étions autrefois le centre, nous fuient pour aller s'exercer ailleurs ?

C'est bien la peine d'avoir le plus beau fleuve du monde, les deux plus magnifiques lignes de quais qu'il y ait certainement en Amérique, pour ne savoir qu'en faire ou, plutôt, pour nous amuser à en chasser le commerce.

En vérité, Galveston, Mobile et autres ports, petits et incommodes, qui nous entourent, n'ont pas grand mal à se donner pour attirer à eux notre trafic ; nous nous chargeons de la besogne. Nous faisons leurs affaires mieux qu'ils ne les font eux-mêmes.

Conférence du Congrès Socialiste de Lens.

En prenant la parole à cette conférence qui avait lieu récemment, M. Jaurès est accueilli par les cris de : "Vive la révolution sociale !"

"Nous ne sommes qu'à la première étape du combat, dit il, et, qu'on le sache, nous ne désarmerons que lorsque les capitalistes auront mis bas leurs armes d'oppression et de mensonge." Puis M. Jaurès fait entrevoir aux mineurs la possibilité de gérer eux-mêmes les richesses du sous-sol. (Les mineurs applaudissent vigoureusement.)

Parlant du ministère actuel, M. Jaurès le compare à un ministère de mars : il dit que "s'il verse quelque chose sur les socialistes, tantôt la pluie, tantôt les giboulées, il sait au moins leur envoyer le chaud rayon de soleil qui doit les sécher ; nous prenons ce qu'il nous donne, nous montrerons que nous savons nous en servir." Ensuite il attaque le projet de loi du Sénat qui tend à priver du droit de grève les employés de chemin de fer.

M. Jaurès attaque vivement le Sénat, qui a pris l'initiative de cette loi qui rendrait impuissante l'action socialiste. M. Jaurès annonce qu'une vaste agitation ouvrière va bientôt commencer dans le pays, pour empêcher d'aboutir ce projet qu'il qualifie d'abominable.

Certaines taxes sur le revenu déclarées inconstitutionnelles.

Ce que l'on avait prévu est arrivé. Bien que la Cour Suprême des Etats-Unis n'ait pas encore publié sa décision dans l'affaire de la taxe sur le revenu qui a été portée devant elle, on sait aujourd'hui qu'elle y a signalé plusieurs cas d'inconstitutionalité. Ainsi, elle déclare que les Etats ne peuvent prélever une taxe directe ni sur le revenu provenant du sol, ni sur la matière première que l'on en retire, telle par exemple, que le coton brut, ni sur le revenu que procure cette matière première.

La cour déclare encore inconstitutionnelle la perception d'une taxe sur les revenus provenant des intérêts sur les bons émis par le gouvernement fédéral, par les différents Etats et par les municipalités.

Ces deux interdits lancés par la Cour Suprême vont réduire considérablement le montant sur lequel comptait l'administration de Washington, pour faire face à ses dépenses.

Voilà une source d'impôts à moitié tarie, devenue clairement insuffisante ; voilà surtout un déplorable discrédit jeté sur un genre d'impôt qui était déjà fort impopulaire et auquel la plus haute autorité légale du pays enlève presque toute sa force. Au lieu de s'assurer par des moyens connus, admis de tous, les revenus nécessaires, on a voulu faire des expériences ; on s'est aventuré sur un terrain que l'on ne connaissait pas bien, où l'on marchait un peu au hasard. Au premier pas que l'on a fait, on a rencontré un obstacle insurmontable. Il faut renoncer à peu près complètement à la taxe le revenu et revenir aux anciennes sources d'impôt. Ils avaient bien raison, ceux qui disaient que le Congrès faisait là un faux pas et qu'il aurait lieu de s'en repentir.

Comment arriver maintenant à combler le déficit ? Ne sera-t-on pas obligé de convoquer une session extraordinaire ? Comment faire face aux dépenses administratives, si la caisse est vide ?

LE TABAC DANS L'ARMÉE.

A propos de l'interdiction, par Guillaume II, aux officiers allemands de fumer dans la rue, un journal parisien a fait quelques recherches historiques:

A-t-on toujours laissé les soldats libres de fumer ? Comment est-on arrivé même à favoriser le goût du tabac en en fournissant une certaine quantité ?

Il paraît que, sous Louis XIV, Jean Bart, grand fumeur, ne contribua pas peu à mettre le tabac à la mode dans les armées de terre et de mer.

Napoléon 1er, qui fouillait souvent dans la poche de son gilet pour en tirer une pincée de tabac à priser n'avait probablement aucune sympathie pour les fumeurs, car il a écrit ces mots qui servent de devise à la Société contre l'abus du tabac: "Le tabac n'est bon qu'à désennuyer les fainéants." Aussi ne jugea-t-il pas à propos de favoriser le goût du tabac dans ses armées et pendant toutes les guerres de l'Empire, il n'y eut pas de distribution de tabac à la troupe.

Le 17 mai 1814, une ordonnance militaire fixait à 4 fr. 50 le prix du tabac de cantine.

En 1830, la garde nationale contribua, paraît-il, beaucoup à répandre le goût du tabac parmi ceux qui avaient l'honneur de porter l'uniforme.

Mais le principal auteur de l'invasion du tabac dans les rangs des armées françaises est Napoléon III, l'empereur à l'éternelle cigarette fixée aux lèvres ; à son exemple, officiers, sous-officiers, soldats se mirent à fumer et, par un décret du 29 juillet 1853, Napoléon III décida qu'à l'avenir chaque soldat fumeur recevrait cent grammes de tabac de cantine tous les dix jours pour la modique somme de 15 centimes. Depuis, l'usage du tabac s'est considérablement répandu dans l'armée : d'après l'enquête du docteur Bodros, la consommation quotidienne du tabac est en moyenne de 9 gr. 62 avant l'incorporation, et elle s'élève jusqu'à 15 gr. 13 pendant le séjour à la caserne.

Notons que quelques règlements ont tenté de modérer dans une certaine mesure l'abus du tabac ; citons notamment une circulaire en date du 27 septembre 1871 où le ministre de la guerre, le général de Cissey, a donné les ordres suivants: "Il devra être interdit aux hommes de fumer dans l'intérieur des corps de garde pendant la nuit. Rien n'est plus pernicieux que de respirer, durant le sommeil, un air empesté par la fumée du tabac."

Le décret du 8 décembre 1888, relatif au service intérieur, renferme dans son article 355, la prescription suivante : "Il est défendu de fumer dans les chambrées pendant la nuit, d'y cracher, d'y vider la pipe ailleurs que dans les crachoirs."

L'article 180 dit également :

"Le caporal de chambrée empêche de fumer au lit."

Pour être complet, disons que, parmi les conseils aux matelots qui sont imprimés au commencement du livret matricule de chaque homme, se trouvent ces lignes : "L'abus du tabac est nuisible. La chique donne à l'haleine une odeur repoussante, irrite les gencives, altère les dents.—Il est sage d'y renoncer, ainsi qu'à l'usage de la pipe trop courte, qui expose les lèvres aux maladies les plus graves."

LES JAPONAIS.

Le courage et la force d'âme des Japonais sont connus, et la guerre actuelle en a fourni plus d'un nouvel exemple. Voici pourtant un trait peu commun. Il est emprunté à un des derniers numéros de la *Japan Weekly Gazette*, peu suspecte de bienveillance à l'égard des sujets du Mikado.

Le 3 février dernier, un télégramme daté de Wei-Hai-Wei parvenait à la femme du major général Oteta Yasuzumi, à Yotsuma, près de Yokohama. Il lui annonçait la mort de son mari et était ainsi conçu : "M. Yasuzumi est mort avec honneur. Ne regrettez rien." Elle dit simplement : "Non, je ne regrette rien. Un soldat doit s'attendre à mourir sur le champ de bataille."

Elle montra la dépêche à sa mère. Et celle-ci : "Quoi, Yasuzumi est mort ! Nous n'avons pas assez d'excuses ni de regrets à offrir à Sa Majesté de ce qu'il ait été enlevé trop tôt pour avoir pu être utile à l'Etat."

Le mot de cette épouse et celui de cette belle-mère sont dignes de Sparte.

C'est sans doute comme préparation à la fête du 1er Mai, que des grèves importantes viennent d'éclater en Angleterre et en Belgique. Deux cent mille ouvriers anglais de l'industrie de la chaussure ont abandonné le travail pour six semaines. Jusqu'à présent, c'est un mouvement pacifique qui semble surtout avoir pour but de raréfier l'article, afin d'éviter des réductions sur le prix de la main-d'œuvre. A Liège, la grève des mineurs a évidemment un caractère politique ; c'est, sous prétexte de demander une augmentation de salaire en raison de l'épuisement du stock, un écho des discours révolutionnaires qui forment l'ordinaire de la Chambre des représentants, et une protestation contre la loi sur l'électorat communal. A Verviers, le patron lui-même, fatigué des exigences d'un groupe d'ouvriers qui, à chaque concession nouvelle, en demandait une autre, a fait maison nette et fermé ses ateliers de tissage. Douze cents ouvriers, soit quatre mille personnes, sont dans la misère par suite de l'intempérance de quelques meneurs. *Quousque tandem....*

UNE NOUVELLE ENTREPRISE DU "SUGAR TRUST."

Il va, paraît-il, s'élevé à Brooklyn, une grande fabrique de rhum. On critique amèrement cette nouvelle entreprise de ce que l'on appelle le "Sugar Trust" et qui n'est, en vérité, qu'un monopole que la loi devrait avoir interdit depuis longtemps. Soit ; mais jouissant comme il le fait, d'un privilège que personne ne lui conteste pour l'exploitation des produits saccharins de la canne tropicale, pourquoi ne tirerait-il pas de ces produits tout le parti possible ? Pourquoi, après avoir produit un sucre raffiné de belle qualité, il faut l'avouer, ne chercherait-il pas à distiller les résidus de toutes ces opérations? Pourquoi n'établirait-il pas des distilleries et n'élèverait-il pas des fabriques de rhum ? C'est une conséquence nécessaire, forcée, du monopole dont on l'a laissé s'emparer. La fabrication du rhum n'est pas une nouveauté parmi nous. Cent fois on l'a tentée sous nos yeux. Personne ici ne l'a encouragée ni aidée de ses deniers. Est-il étonnant que le "Sugar Trust" profitant de notre indifférence, de notre apathie, à nous qui sommes les premiers intéressés au succès d'une pareille entreprise, veuille l'exploiter à son bénéfice ? De quoi pouvons-nous nous plaindre? Il ne fait que ce que nous n'avons voulu ni su faire nous-mêmes.

En pareil cas, le meilleur parti que nous ayons à prendre, c'est de nous taire et de mettre à profit, pour l'avenir, la leçon que nous donnent d'autres industriels qui sont mieux avisés que nous.

DOULOUREUX SOUVENIRS.

Mme Carnot vient d'installer dans ses appartements un salon dont la décoration est particulièrement émouvante.

La veuve du regretté président a fait retirer des innombrables couronnes offertes lors des funérailles de M. Carnot tous les rubans portant une inscription ; elle a de plus conservé chez elle toutes les couronnes ou écussons ayant une valeur artistique ou une provenance touchante, notamment la couronne de l'amiral Avelan, offerte au nom de la marine russe.

Tous ces objets, tous ces rubans tapissent aujourd'hui et décorent ce salon—salon du souvenir—dans lequel sont seuls admis les intimes, et qui sert d'oratoire à Mme Carnot.

QUESTION DE LIBERTÉ DE LA PRESSE.

ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME.

La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane vient de rendre un arrêt, à notre sens, d'une grande importance. Il s'agissait de la publication du procès-verbal d'une séance de la Commission Sanitaire du Conseil Municipal, Commission fonctionnant régulièrement, en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par les autorités de Ville. Le reporter du *Times-Democrat* s'était rendu à la séance de la Commission. C'était son droit et même son devoir. Il avait pris note de ce qui s'y était passé et, de plus, en avait rendu compte dans le journal. C'était encore son droit et son devoir.

Que l'on y ait énoncé des faits qui, au point de vue médical, étaient plus ou moins erronés, cela est possible ; mais le reporter n'avait rien à y voir ; il n'avait qu'à raconter ce qu'il avait vu ou entendu, et il ne faisait en cela que remplir le rôle qui est attribué à la Presse par l'opinion publique et par la justice elle-même. La personne qui, à tort ou à raison, se trouvait lésée, n'avait pas le droit d'attaquer un journal qui n'avait fait que publier, de très bonne foi, un fait qui était affirmé par une autorité tout à la fois médicale et légale, et qui intéressait non seulement l'opinion, mais la santé publique. Le juge avait en première instance déjà donné raison au journal. La Cour Suprême n'a fait que confirmer la première sentence. Nous en félicitons également la justice et la Presse.

Il ne s'agissait dans cette affaire rien moins que de la liberté, ou plutôt, de l'existence de la Presse.

CHOSES ET AUTRES.

Le voyage en France de la reine régente d'Espagne et du jeune roi ne subira pas de contre temps, malgré le récent changement de ministère ; la reine Christine, qui voyagera incognito, se rendra directement de Paris à Rome et rentrera dans ses Etats par le sud de la France.

Ce voyage, pour lequel le gouvernement français a déjà été pressenti—au moins officieusement—aura lieu en septembre prochain.

Pendant le grand froid qui a régné cette année, les loups se sont montrés en très grand nombre. Dans la Bretagne, des loups, séparés ou errants par bandes, ont été vus dans les régions où ils n'osaient jamais se montrer, et leur faim, aiguisée par le froid rigoureux, les forçait à s'approcher des habitations et à se montrer d'une hardiesse inouïe. A la porte de Saint-Brieuc, à Plérin, de nombreux loups ont été vus ces jours-ci, et deux ont pu être tués par le garde de la propriété des Rosaires. D'autres de ces incommodes voisins ont été signalés dans diverses régions de l'arrondissement de Dinan : à Carbeil, à Quincourbe et à Plouër. Même l'un d'eux, qui s'était aventuré sur un énorme glaçon de la Rance, devant le port de Saint-Hubert, n'a dû son salut qu'aux courants qui l'ont ramené à terre et un peu aussi à la maladresse du tireur qui l'a manqué. Non loin de la forêt de la Hunaudaye, près du cimetière de Pludono, un habitant de Plancoët, M. Emile Langlois, a été attaqué par un de ces affamés carnassiers ; il n'a dû son salut qu'à son couteau-poignard, et à la lutte énergique qu'il soutint contre son redoutable adversaire.

Il existe, en Périgord, un personnage légendaire, âgé d'un millier d'années, qui habite comme les sylvains antiques, le tronc d'un châtaignier. Son fils lui porte à manger, à l'aurore du printemps, une fois l'an. Or, aux premiers jours de mars, selon la légende, le vieillard, lorsqu'il reçoit sa pitance annuelle, ne manque pas de s'informer de l'état des blés.

Comment sont-ils ?—Très verts, très touffus, lui répond le fils.—Mauvaise année! dit le bonhomme en hochant la tête ; tu feras maigre chère, toi et les tiens.

Si, au contraire, il lui est répondu que le blé s'aperçoit à peine, le vieillard exulte :—Bonne affaire, mon ami, c'est ainsi que doivent être les blés à cette saison ; la récolte sera excellente.

Maintes fois les paysans ont constaté la justesse des prophétiques observations du bonhomme Chatoguel.

Or, cette année, les blés, dans la première semaine de mars, étaient à peine visibles. C'est de bon augure, au dire de la légende, et les agriculteurs s'en réjouissent !

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

Hôtel Grunewald—R S Phillips, Ellisville, Miss ; H S Sweet, Minn ; Mme R A Scott, R A Scott, La Crosse, Wis ; W H Parrish, Ala ; W A Gayle, femme et servante, Montgomery ; M R Grant, O B Rickett, L B Butts, Chicago ; Flavius J Van Voorhis et femme, Indianapolis ; Mme O J Woodward, Cincinnati, Ohio ; A Strauss, A J Neimeyer, St-Louis, Missouri ; W L Cole, Water Valley, Mississippi ; P F Byrd, Pine Bluff, Ark : M et Mme Sherwood Hopkins, St Clair Springs, Mich ; Dr R Fleming Jones, Houma, La ; D E Schoolfold, C R Brown, Galveston, Tex ; H D Martin, Indianapolis, Ind ; Mme Howard et mère, J T Milner, Chicago ; Dr A T Henton et femme, Bloomington, Ills ; W P Stewart et femme, Mme Corine A Steward, New York ; E. Bredell, st Louis, Mo ; B B Lowenson et femme, Mme Frankel, Louisville, Ky ; L B Hird, Mme F B Hird, Cleveland, O ; Mme M Swain et fils, Mme Chas Manning, Pensacola ; Geo Morris et femme, Cleveland, O ; Rév O T Walker, R K Smith et femme, Chicago ; Dr E L Irwin, Clinton, Lne ; M H McCarthy, Dubuque ; John Cooper et femme, St-Cloud, Minn ; Chandler Hale, Henry Adams, Washington, D C ; Malcolm Graham, New York City ; Wm P Russell, Lac Charles Lne ; M C Levy, Bayou Sara.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

La Démission du Président Peel.

Presse Associée du Sud.

Londres, 9 avril—A la Chambre des Communes, aujourd'hui, le président Peel a annoncé que l'état de sa santé l'obligeait à quitter le poste qu'il a occupé onze ans.

Pendant cette période, a-t-il ajouté j'ai constamment eu des preuves de considération, et je désire exprimer mes remerciements les plus sincères pour les manifestations de sympathie dont j'ai été l'objet de la part de la Chambre.

Les Italiens en Afrique.

Presse Associée du Sud.

Rome, 8 avril.—Le gouvernement a été informé, qu'après une série d'escarmouches, les troupes Italiennes ont réussi à s'emparer de la ville de Salama, où ils ont trouvé quarante-huit canons.

Le général Baratieri a occupé Agama. Un syndicat Italien projette un chemin de fer de Massouah à Massala.

L'expédition du Chitral.

Presse Associée du Sud.

Londres, 8 avril—Des informations de Calcutta, reçues aujourd'hui, annoncent que l'expédition du Chitral a pris d'assaut les forts de Swat River, samedi dernier. Le contingent entier de l'expédition est arrivé avec les provisions, les munitions, etc, et se dirige à marches forcées sur Diri. La seconde brigade s'est frayé le passage, réussissant à merveille avec ses canons Maxim.

Les lanciers du Bengale ont attaqué l'ennemi qui s'est retiré lentement. Les lanciers ont chargé leurs adversaires et les ont mis alors en déroute ; ils les ont poursuivi plusieurs milles et en ont tué des centaines.

Plus haut sur la rivière, les éclaireurs Ecossais ont traversé et ont réussi à s'emparer du fort d'Umra Khan. Les pertes des Anglais sont insignifiantes.

Les Fiançailles du Prince de Naples.

Presse Associée du Sud.

Rome, 8 avril—Le *Giornale* annonce les fiançailles du Prince de Naples avec la princesse Alexandria de Saxe-Cobourg.

L'armée française à Madagascar.

Presse Associée du Sud.

Paris, 8 avril—Une dépêche de Tamatave, par voie de Port Louis, dit que Charle Sherventone, commandant en chef de l'armée Madécasse, a donné sa démission et se prépare à rentrer en Angleterre.

Les forts Hovas de Tamatave ont été bombardés le 4 avril par les croiseurs français.

Les forts ont faiblement répondu au feu des navires.

La santé des troupes françaises à Madagascar est excellente.

Li Hung Chang Guéri.

Presse Associée du Sud.

Londres, 8 avril—Une dépêche au *Central News* de Tokio dit que le docteur Sato déclare que la blessure de Li Hung Chang est complètement guéri.

Le docteur Sato va repartir incessamment pour Hiroshima.

Nouvelles Américaines.

L'impôt sur le revenu.

Presse Associée du Sud.

Washington, 8 avril—La décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, dans la question de la loi d'impôt sur le revenu, a été annoncée aujourd'hui en présence de spectateurs remplissant la salle et les couloirs.

A une heure, le président-juge de la cour a terminé la lecture de la décision.

Parmi les personnes présentes se trouvaient l'avocat-général Olney, l'assistant-avocat-général et M. W. D. Guthrie, de New-York, qui a pris part aux plaidoiries, ainsi que M. J. M. Wilson, de Washington, avocat du juge Moore, qui a lancé une injonction pour empêcher le commissaire Miller de mettre la loi à exécution ; le sénateur David B. Hill, de New-York, qui a combattu avec tant de persistence l'insertion de l'impôt dans la loi du tarif ; l'ex-secrétaire Boutwell ; R. B. Bowler, contrôleur de la ville ; les sénateurs Mitchell et Hunton ; l'ex attorney général Garland ; l'honorable George C. Gorman, et un grand nombre d'avocats plus ou moins intéressés dans l'action de la Cour.

Cour s'ajournera jusqu'après le Vendredi

Les membres de la Cour, à l'exception du juge Jackson, sont arrivés à midi précises.

Quelques affaires de peu d'importance ont d'abord été expédiées ; puis le président a annoncé qu'après l'audience la Saint.

Il a commencé aussitôt la lecture de décision. Au milieu d'un silence presque pénible, il a dit :

J'ai le devoir de vous annoncer l'opinion et le jugement de la cour dans le cas de Charles Pollock contre le Farmer's Loan & Trust Company et autres.

Les conclusions de la cour sont les suivantes :

1. Que pour la législation, les taxes fédérales sont divisées en deux grandes classes : les contributions directes et les droits de douane ; les impôts et l'accise.
2. Que l'imposition de contribution directes est gouvernée par la règle de répartition entre les Etats, suivant le nombre d'habitants ; et les droits de douane, les impôts et l'accise par une règle uniforme pour tous les Etats-Unis.
3. Que les taxes présentes et la représentation marchent de pair, comme c'était l'intention et a été prescrit par le législateur suivant les estimations de la règle de la répartition entre les différents Etats, afin que cette répartition soit en rapport avec les habitants de chaque Etat.
4. Que les Etats de l'Union ont abandonné le droit de lever des impôts et de diriger le commerce au gouvernement fédéral, et lui ont donné le pouvoir de lever des contributions directes en retour de la protection accordée par les règles prescrites, et que le compromis de cette législation ne peut être changé par une action législative.
5. Que ces conclusions résultent du texte de la Constitution et sont corroborées par les preuves historiques fournies par les circonstances accompagnant le plan et l'adoption de cette loi, et les vues de ceux qui l'ont conçue et adoptée.
6. Que l'idée, au moment de l'adoption de la Constitution, était que les contributions directes ne seraient pas levées par le gouvernement Fédéral, excepté sous la pression d'exigences extraordinaires, et il en a été ainsi jusqu'au 15 août 1894. Si le pouvoir de le faire doit être exercé comme un moyen ordinaire et usuel de ressources, ce fait donne une raison de plus de circonspection en rendant une décision dans le cas présent.
7. Que les taxes sur la propriété immobilière appartiennent à la classe des contributions directes, et que les impôts sur le revenu des propriétés immobilières appartiennent à la même classe.
8. Que par aucun précédent il n'a été décidé contrairement à la décision que nous annonçons maintenant. Que tout ce qui, dans la loi du 15 août 1894, impose une taxe sur le revenu des propriétés immobilières sans répartition, est sans force.

De plus, la cour est d'opinion que la loi du 15 août 1894 est sans force en ce qu'elle enjoint de lever des taxes sur le revenu provenant de Bons de villes. Comme une corporation municipale est le représentant de l'Etat, et un des instruments municipaux du gouvernement de l'Etat, la propriété et les revenus des corporations municipales ne sont pas sujets aux taxes fédérales, non plus que les revenus tirés des valeurs de cet Etat, des comtés et des municipalités, puisque la taxe sur ces revenus influe sur le pouvoir d'emprunter, avant de l'exercer, et a une influence sensible sur le contrat, et, en conséquence, une telle taxe est une taxe sur les pouvoirs des Etats et sur leurs moyens d'emprunter de l'argent, et, conséquemment, contraire à la Constitution.

Sur les autres questions présentées au tribunal :

1. Si la décision annulant la clause du revenu des propriétés immobilières annule toute la loi.
2. Si la loi sur le revenu des propriétés personnelles est inconstitutionnelle parce qu'elle est une contribution directe.
3. Si toutes les parties de la loi n'étant pas considérées comme contribution directe est sans force par manque d'uniformité sur tous les points suggérés.

Les juges qui ont entendu les plaidoiries sont également divisés, et, en conséquence, aucune décision n'est attendue. Le résultat est que le décret de la Cour de Circuit est renversé, et la cause renvoyée avec décision pour un décret en faveur du plaignant, au sujet seulement de son paiement volontaire de la taxe sur les revenus de ses propriétés immobilières, et de ceux qu'il retire des bons municipaux qu'il possède ou détient.

A deux heures 35 minutes, la lecture des opinions indépendantes des juges Field et White était terminée.

Sur la question de l'impôt sur les revenus d'Etat ou de municipalité, les juges de la Cour Suprême étaient unanimes dans la négative.

Sur la question de la taxe sur les loyers, la Cour s'est divisée comme suit : Pour, Harlan et White ; contre, Fuller, Field, Gray, Brewer, Brown et Shiras.

Sur la question générale de la Constitutionnalité de la loi, la cour s'est divisée de la façon suivante : pour la loi, Harlan, Brewer, Brown et White ; contre la loi, Fuller, Field, Gray et Shiras.

Le Président Cleveland a été informé de la décision un peu après la lecture. A une heure et demie il a appelé le secrétaire Carlisle au Palais Exécutif, et ils ont discuté la question pendant quelque temps.

Les autres membres du Cabinet sont arrivés peu après, ainsi que l'avocat général Olney. La décision est une déception.

Le ministre Carlisle suit sa coutume invariable de ne pas discuter la question.

L'avocat général dit que le gouvernement ne demandera pas une nouvelle audition, et acceptera la décision rendue.

Le commissaire Miller et les fonctionnaires de la division de l'impôt sur le revenu ont tenu ce soir, au ministère du trésor, une conférence qui a duré plusieurs heures. Ils ont discuté la portée de la décision sur le système de perception en vigueur, et les changements que nécessitera le nouvel état de choses. Les instructions seront prêtes demain pour la publication.

Noyés.

Presse Associée du Sud.

Montgomery, Ala., 8 avril—De Lafayette, une dépêche spéciale au *Advertiser* dit que Clyde Aiken et Boss Milam se sont noyés hier. Ils ramaient pour leur plaisir lorsque le bateau a sombré. Leurs corps n'ont pas encore été retrouvés.

N'a pu résister au chagrin.

Presse Associée du Sud.

Augusta, Georgie, 8 avril—Un avis spécial de Hehpzibah au *Chronicle* dit qu'Elisha Wiswell, arrivé récemment de Waterloo, Illinois, s'est suicidé à 10 heures ce matin en se tirant un coup de pistolet au côté gauche de la poitrine. Le chagrin causé par la mort de sa sœur, une heure auparavant, est la cause de cette détermination.

A Honolulu.

Presse Associée du Sud.

San Francisco, Cal., 8 avril.—Correspondance de la Presse Unie, par steamer Peru :

Honolulu, 31 mars—Les onze derniers jours se sont passés sans incidents.

Trente-quatre prisonniers rebelles ont été envoyés à Hilo, le 22 mars, par le steamer Kinau ; un grand nombre de natifs se trouvaient sur le quai.

Les prisonniers étaient de bonne humeur pendant la traversée de deux jours. Quelques indigènes de Hilo ont fait une démonstration à leur arrivée.

Le marshall Hitchcock leur a donné quelques bons conseils et les a envoyés au travail sur les routes du gouvernement, à sept milles au nord, où ils seront bien traités et bien soignés.

Le soir du 26, une réunion annexioniste de natifs au lieu au square Union.

La ligue d'annexion hawaienne en était le promoteur avec quelques membres de la ligue américaine. Pour diverses raisons, la réunion semble avoir manqué de supports influents, principalement parce que le mouvement est regardé comme prématuré.